

2024-18

**DÉPARTEMENT DU LOT**

**MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

**AR Prefecture**

046-214602963-20240628-2024\_18-DE  
Reçu le 01/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2024**

Convocation le 21 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoit LAFARGUE et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Était absent** : Guillaume BACCON

**Secrétaire de séance** : Véronique LABRANDE

**RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE A LA COMMUNE**

**Considérant** la demande de rétrocession présentée en date du 4 mai 2024, par Madame Gislaine PORTRAIT, demeurant 14 rue de la Paix - 27230 EZY-SUR-EURE et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession n° 24 accordée en date du 26 octobre 2000  
Enregistré par la mairie de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, le 14 septembre 2000  
Concession temporaire de 30 ans  
Au montant réglé de 300 francs (environ 45€)

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Gislaine PORTRAIT, acquéreuse d'une concession trentenaire dans le cimetière communal ancien de Saint-Vincent le 26 octobre 2000, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Gislaine PORTRAIT déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, à titre gratuit.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**-ADOpte** la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n°24 située à l'ancien cimetière de Saint-Vincent est rétrocédée à la commune à titre gratuit.

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 28 juin 2024  
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 01/07/2024  
Le Maire, Raoul Debar

